

Numéro de dossier : 1164869005

Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Adopter, avec changements, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal - Mandater l'OCPM pour tenir les audiences publiques

De demander au conseil municipal :

1. D'adopter, avec changements, conformément au paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex.
2. D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire.

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2017-06-05 14:57:37, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe –
Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des
arrondissements